Lancelot Guyot vise Saint-Brisson

Le fils de Jacques Guyot, propriétaire entre autres du château de La Ferté Saint-Aubin, a fait une proposition au maire de Saint-Brisson, Claude Pléau, pour la reprise du site médiéval. Le conseil municipal doit se prononcer en décembre.

■ Était-ce le lieu et le moment ? À en juger par la mine de certains auditeurs, on peut se poser la question.

Toujours est-il que vendredi soir, lors du vernissage du 30° Salon européen d'art contemporain à la salle polyvalente de Saint-Brisson-sur-Loire, le maire de cette commune, Claude Pléau, a dévoilé son projet pour le site médiéval à l'avenir incertain depuis des mois.

« Une proposition de reprise concrète »

Claude Pléau a tout d'abord encensé (à raison) Michel Chevalier et ses bénévoles pour leur travail remarquable quant à l'organisation de ce salon



Le château de Saint-Brisson-sur-Loire va probablement tourner une page importante de son histoire à la fin de l'année.

président de l'association des Amis du Château (ACSB) et présent ce soirlà, qui justement œuvre bénévolement avec son équipe depuis 27 ans pour faire rayonner le château Brissonnais, en annonçant avoir reçu le 10 octobre dernier, « une proposition de reprise concrète [du château]. »

Claude Pléau a pris soin auparavant d'indiquer rouvrir le site en régie directe (voir encadré ci-dessous), il lui restait deux solutions : « le fermer ou le vendre. »

Lancelot Guyot reste sur la réserve sition concrète », ce que le maire n'avait pas précisé.

Il avouera un peu plus tard qu'il s'agit de Lancelot Guyot, le fils de Jacques et le neveu de Michel, deux personnalités très connues dans le milieu pour avoir fait revivre de nombreux châteaux comme ceux de Saint-Fargeau ou encore de La Ferté Saint-Aubin (voir page 4).

Mais Jacques a désormais passé la main à son fils Lancelot et c'est bien lui qui a fait une offre, même s'il s'en défend. « Je n'ai rien à déclarer, je ne sortirai pas de ma réserve tant que le conseil municipal de Saint-Brisson ne se sera pas prononcé » nous a-t-il répondu, ce qui sous-entend que les négociations sont en cours.

De son côté, Claude Pléau estime qu'il en a désormais assez dit, confirmant l'ensemble des propos tenus lors de son discours de vendredi. Mais il tient aussi à répondre à la critique d'un certain manque de concertation avec son équipe et montrer qu'il n'en est rien.

« Il faut que l'on affine ensemble le dossier, qu'on en discute avant qu'il ne passe au prochain conseil de décembre » conclut-il.

> DORIANE CRETIN HERVÉ LE ROUX DUPEYRON

Après 27 ans, les Amis du Château « évincés du circuit »

Quelques minutes après l'annonce du maire, Jean-Claude Bourgoin, président des Amis du Château, avait encore du mal à intégrer l'information. « Le mot d'ordre a toujours été le silence de la part de la municipalité, et encore une fois, les décisions ont été prises sans concertation. Après 27 ans, les Amis du Château sont complètement évincés du circuit. J'aurais aimé qu'ils puissent être associés à une éventuelle

a art contemporain, « car il faut admettre que sans locomotive et sans bénévoles [...] le possible n'est qu'hypothèse. »

Une phrase qui a suscité quelques sourires aigres dans la salle, dont celui de Jean-Claude Bourgoin, ue sami-prissum... pret a fermer ses portes!

Le maire a cependant rappelé « leur dévouement », mais il a aussi surpris l'assistance, composée à la fois d'artistes internationaux, d'élus locaux mais aussi de Saint-

qu'il avait somcite les coilectivités territoriales, alerté les parlementaires et même le ministère de la Culture, « hélas sans succès. » Considérant que l'ACSB n'avait pas répondu à l'appel d'offres et qu'il est impossible de

proposition est intervenue. Elle s'articule autour de deux axes que lui et son conseil avaient souhaités : le maintien de l'ouverture au public, en l'occurrence sur un nouveau thème porteur dès 2016; et la formule de la location-vente « donnant ainsi satisfaction aux deux courants qui s'opposent dans la commune, l'un partisan de la vente, l'autre partisan du main-

Le maire a ensuite précisé que « tout ceci sera bien évidemment soumis au vote du conseil municipal, [...] ce n'est pas la rue qui prendra la décision » avant de laisser la parole à Christian Bouleau qui n'a pas souhaité en dire plus.

Bien évidemment, tout le monde a voulu savoir de qui émanait « cette propo-

C'est là que la fameuse

tien de l'activité. »

métallerie 🛮 générale

Hall d'exposition Z.A. La Grande Chappe 45460 BRAY-EN-VAL - Tél. 02.38.35.54.03 metallerie-gatard.fr

RTES OUVERTES

reprise, les 28,000 neures de travail de l'association, pour

l'entretien et la restauration du château, constituent une va-

leur ajoutée qui n'a pas été prise en compte, de même que

les 70.000 € d'investissement réalisés. C'est bien triste et les

bénévoles en auront gros sur le cœur. »

Du 8 au 11 novembre de 10h à 18h



PERGOLA **BIO CLIMATIQUE** et véranda toiture plate

BUFFET PERMANENT

GRANDE TOMBOLA ans obligation d'achat Du 8 au 11 novembre : A gagner chaque jour

UN CADEAU SURPRISE Tirage au sort chaque soir à 18h



Lors des discours de ce vernissage avec au premier plan Claude Pléau, puis Christian Bouleau, Jean-Pierre Sueur et Michel Chevalier au micro.

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES

1er et 11 novembre

Pépinières CARRERAS

Route de Sully - BRAY-EN-VAL Tél. 02.38.35.52.65



1,5 million d'euros sur 10 ans ?

En évoquant les solutions envisagées jusqu'alors, le maire Claude Pléau dit avoir étudié la possibilité d'une réouverture en régie directe.

« Outre que c'est un métier que l'on ne connaît pas, il m'aurait fallu demander à chaque foyer fiscal quelque 250 € d'impôts supplémentaires par an pour couvrir le fonctionnement et le minimum d'entretien, sans parler des travaux à entreprendre pour assurer le clos et le couvert. Un premier chiffrage fait état d'une dépense de 1.500.000 € à prévoir dans les dix ans. Qui va payer? La commune et ses quelques 400 foyers fiscaux ne peuvent pas, seuls, faire face à l'entretien de ce monstre. »

Ce chiffre d'1,5 millions d'euros est contesté par Jean-Claude Bourgoin, qui regrette par ailleurs que la solution proposée par les Amis du Château, à savoir le licenciement d'un des trois salariés et une nouvelle délégation de service public (dans laquelle la mairie et l'association auraient partagé les responsabilités financières et juridiques), n'ait pas été prise en compte.